



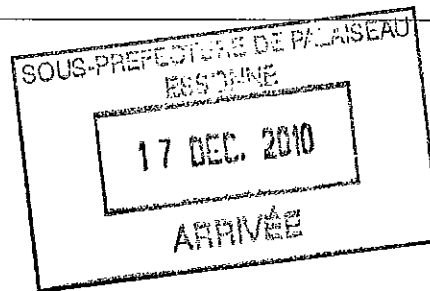
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE BIÈVRES

1073 – 14 décembre 2010

MOTION SUR LE PROJET DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

Date de convocation : 8 décembre 2010
Date d'affichage : 8 décembre 2010



Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 18
- absents représentés : 8
- votants : 26
- absents : 1

L'an deux mil dix, le mardi quatorze décembre à vingt-et-une heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale de la Grange aux Fraises, sise 3 rue de Paris à Bièvres, sous la présidence de Monsieur Hervé HOCQUARD, Maire de Bièvres.

Etaient présents :

Etaient présents : Hervé HOCQUARD, Maire, Christian JOUANE, Véronique BANULS, Anne PELLETIER-LEBARBIER, Philippe MIAS, Alain-Louis MIE, Denyse ROUSSEAU, Armelle TOHIER, Maires-adjoints en exercice, Jacky MATTEI, Arlette LE CHEVALIER, Béatrice CHOMBART, Nadine DAGUET, Patrick BRUN, Magali ERRECART, Benoit BERTHIER, Evelyne ROBUTEL, Maryse TRAORE-BONNEFOND, Jean-Michel CHARPENTIER, Conseillers municipaux en exercice.

Absents représentés :

Robert DUCHATEL, pouvoir à Philippe MIAS
Helyett LEMOINE, pouvoir à Béatrice CHOMBART
Alain SAVARY, pouvoir à Alain-Louis MIE
Amine PATEL, pouvoir à Benoist BERTHIER
Marianne FERRY, pouvoir à Magali ERRECART
Sophie DEVES, pouvoir à Denyse ROUSSEAU
Emmanuel MICHAUX, pouvoir à Christian JOUANE
Christelle de BEAUCORPS, pouvoir à Jean-Michel CHARPENTIER

Absents :

Tamara DUSAPIN

Madame Véronique BANULS a été nommée Secrétaire de Séance.

La séance est déclarée ouverte à vingt-et-une heures et douze minutes.

Assistaient également à la séance : Madame Jessica BILLIETTE, Monsieur Raphaël SZARY, membres de l'administration communale.

Objet : MOTION SUR LE PROJET DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16-1,

Considérant que l'article 3 de la loi du 3 juin 2010 du Grand Paris précise "qu' à compter de la publication du dossier (1er septembre), la région et le Syndicat des transports d'Ile-de-France, les départements d'Ile-de-France, les communes et établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement, l'Association des maires d'Ile-de-France, le syndicat mixte « Paris-Métropole » ainsi que l'atelier international du Grand Paris disposent d'un délai de quatre mois pour faire connaître leur avis à la Commission nationale du débat public, à l'expiration de ce délai, leur avis est réputé favorable,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés avec une abstention (Christelle de BEAUCORPS),

Article 1 : DIT que doivent être réalisés en toute priorité sans attendre la réalisation du futur métro:

- le nouveau programme de protections phoniques le long de la RN118 dans sa traversée totale de Bièvres. Cette route est en effet le seul axe reliant Paris au Plateau de Saclay où doit se réaliser le Campus scientifique et technique.
- l'amélioration et la modernisation du réseau existant qui irrigue les vallées de part et d'autre du plateau de Saclay (RER B pour la Vallée de l'Yvette, RER C pour la Vallée de la Bièvre), tant au niveau du confort des rames que de leur ponctualité et leur fréquence.
- deux projets de transport en commun en site propre (TCSP) permettant d'assurer une desserte efficace du territoire du plateau de Saclay, d'est en ouest (de Massy à Saint-Quentin-en-Yvelines) et du sud au nord (de Courtaboeuf à Vélizy-Villacoublay).

Article 2 : DIT que s'agissant du projet de métro automatique :

- La desserte du Plateau de Saclay nécessite que le décret délimitant la zone de protection des espaces agricoles, forestiers et naturels soit arrêté au préalable. Cette zone de protection empêchera une urbanisation anarchique du territoire et permettra la réalisation du plan Campus dans un espace maîtrisé.
- Le choix de la gare des Matelots, de préférence à celle de Versailles Chantiers, doit s'accompagner d'une prolongation de la ligne C du RER depuis Massy jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines avec un arrêt de correspondance à la nouvelle gare. Ce choix doit offrir une meilleure desserte de la Vallée de la Bièvre en évitant un changement de correspondance à Versailles Chantiers. En outre, la création d'une gare supplémentaire, entre Saclay et Versailles, soit à Guyancourt, permettrait de desservir le secteur du Technocentre Renault.

Fait à Bièvres, le 14 décembre 2010, ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Hervé HOCQUARD
Maire de Bièvres
Conseiller régional d'Ile-de-France